



## Refus de pret non conforme

Par **yamoke**, le **22/01/2015** à **13:50**

nous avons signé un compromis le 28/11 dernier, nous ne l'avons pas reçu en lettre AR mais n'en avons eu qu'une seule copie (nous achetons à 2 et nous ne sommes pas mariés) en mains propres, nous avons juste noté une phrase reconnaissant l'avoir reçu en mains propres,

nous avons eu un refus de prêt de notre courtier le 08/12 dernier, j'en ai informé l'agence et le notaire par mail, cependant celle ci me dit que le refus de prêt n'est pas conforme et veut le refus de la banque ayant refusé, nous avons également eu plusieurs refus par d'autres banques mais simplement verbal car pas d'étude mais simple pré-étude téléphonique, sur le compromis il est indiqué "la présente vente sera caduque du fait de la non obtention d'offres de prêt dans le délai de 45 jours à compter du 29/11/14"

pour information j'ai également envoyé par AR, la lettre de refus du courtier à l'agence le 31/12 dernier,

nous n'arrivons pas à avoir le refus du Crédit Foncier par le courtier car il me dit qu'ils ont en fait accepté cependant cette proposition ne nous a jamais été faite et de plus la situation à changé puisque mon conjoint n'a plus de travail dans cette région, nous n'arrivons pas à avoir non plus d'attestation des autres banques comme quoi ils ne peuvent prendre notre dossier,

qu'elle est la solution?

sommes nous bien libéré de cette vente?

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **janus2fr**, le **22/01/2015** à **15:39**

Bonjour,

En l'état actuel, vous n'avez pas fourni la preuve que le prêt a bien été refusé, d'autant que

vous nous dites en plus que le prêt a bien été accepté !

En plus, attention de bien vérifier qu'un seul refus suffit car en général, il est prévu plusieurs demandes de prêt et il faut donc fournir plusieurs refus pour actionner la condition suspensive.

Par **yamoke**, le **22/01/2015** à **15:42**

je n'ai reçu aucune proposition d'offre de mon courtier, et à ce qu'il m'a dit celle ci ne respectait pas ce que l'on voulait de toute manière, le délai est dépassé et le refus date du 08/12 par mon courtier, j'ai bien fourni ce refus à l'agence et au notaire